

CICA du 9 novembre 2023 :

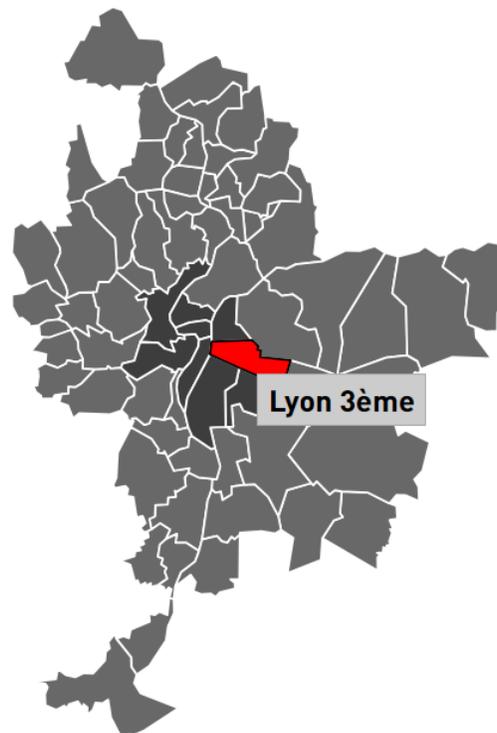
URBANISME & AMENAGEMENT



Le Plan local d'urbanisme et de l'habitat **(PLU-H)**

COMMUNE

Choisir une commune



MÉTROPOLE
GRAND LYON

Bienvenue
sur le site
du **Plan Local
d'Urbanisme
et de l'Habitat**
de la Métropole
de Lyon

**DERNIÈRE
PROCÉDURE PRISE EN
COMPTE :**

Mise en compatibilité
n°5 en date du 13
Juillet 2023
(si besoin, merci de
vider le cache de votre
navigateur)

COMMUNE



- Choisir une commune
- La Tour de Salvagny
 - Limonest
 - Lissieu
 - Lyon 1er
 - Lyon 2ème
 - Lyon 3ème**
 - Lyon 4ème
 - Lyon 5ème
 - Lyon 6ème
 - Lyon 7ème
 - Lyon 8ème
 - Lyon 9ème
 - Marcy-l'Etoile
 - Meyzieu
 - Mions
 - Montanay
 - Neuville-sur-Saône
 - Oullins
 - Pierre-Bénite
 - Poleymieux-au-Mont-d'Or



Bienvenue sur le site du **Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat** de la Métropole de Lyon

DERNIÈRE PROCÉDURE PRISE EN COMPTE :

Mise en compatibilité n°5 en date du 13 Juillet 2023 (si besoin, merci de vider le cache de votre navigateur)

pluh.grandlyon.com/plu?select_commune=LYON3E#

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT **PLU-H**

MÉTROPOLE GRAND LYON

AIDE EN LIGNE | MENTIONS LÉGALES

0 230 460 690 920 1150 m

Lyon 3ème
C.2.1 - Zonages et autres prescriptions 1/5000

DOCUMENTS

- DOCUMENTS DE LA COMMUNE
- DOCUMENTS GÉNÉRAUX

Seul ce qui est à l'intérieur du contour grisé est opposable.
https://pluh.grandlyon.com/plu?select_commune=LYON3E#

Un site de la Métropole de Lyon

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT **PLU-H** DECLINAISON METROPOLE

MODIFICATION N° 3
2022

METROPOLE DE LYON

A.4 Règlement

GRANDLYON
la métropole

Agence d'Urbanisme
aire métropolitaine **LYONNAISE**

LES ZONES

Urbaines

	UCe		URm		URc		Contour de zone
	USP		UEa UEp UEI UEI		UEc		URI
	UPr		UL		UPp		

Pour une meilleure lisibilité des plans la couleur du zonage n'est pas appliquée sur les voies et places

A urbaniser

	AUCe AURm AURc AURI		AUEa AUEp AUEI AUEI		AUEc		AUSP
	AUL		AU1-2 ou 3				

Agricoles

	A
--	---

Naturelles

	N
--	---

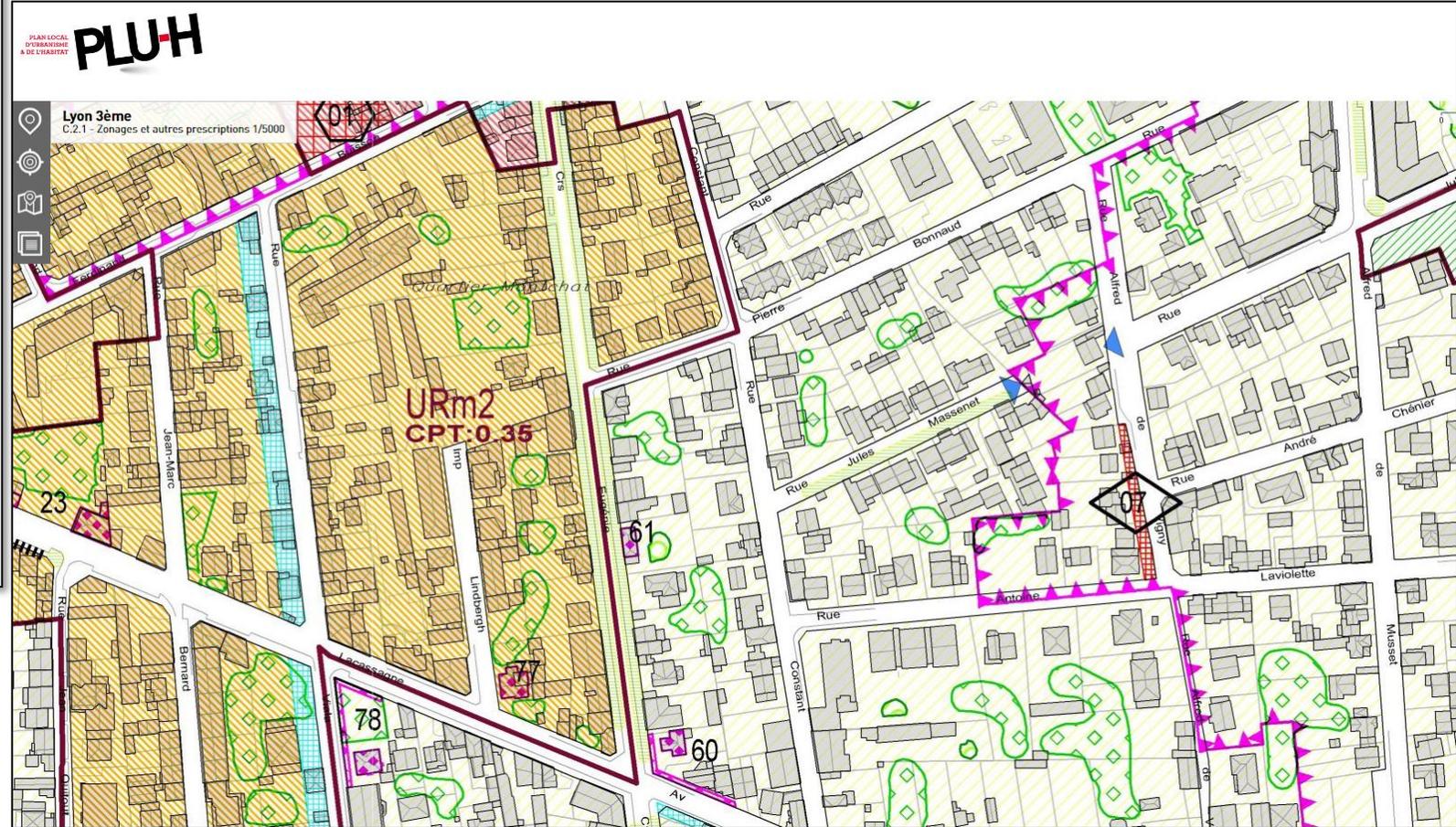
AUTRES PRESCRIPTIONS

Equipements réseaux et emplacements réservés

	Emplacements réservés pour ouvrage public ou installation d'intérêt général		Emplacements réservés pour espace vert ou Continuité Ecologique		Emplacements réservés pour voirie		Emplacements réservés pour cheminement piéton ou cycliste
	Périmètre d'attente de projet		Localisation préférentielle pour équipement art.L.151-41				

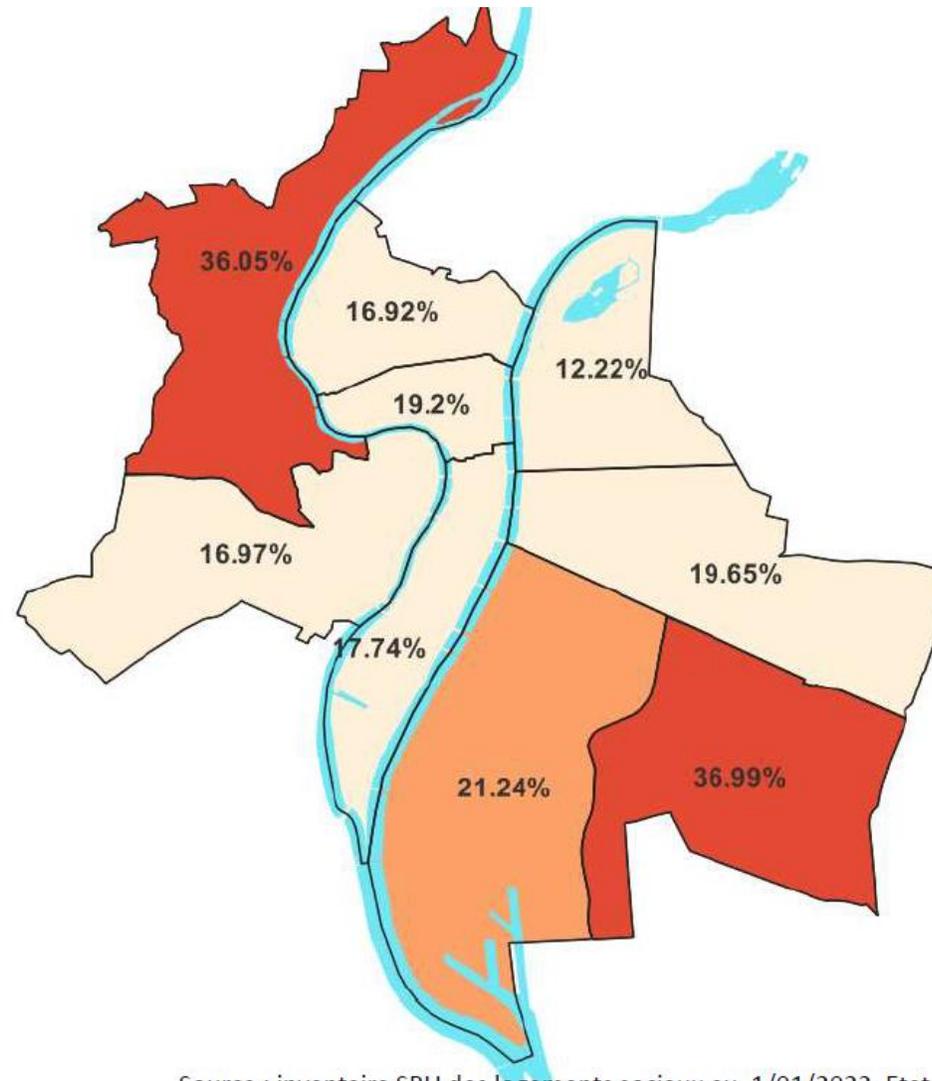
Prescriptions relatives à la qualité du cadre de vie

	Espace Boisé Classé		Espace Boisé Classé Ponctuel Arbre remarquable		Plantation sur domaine public		Espace Végétalisé à Valoriser
	Terrain Urbain Cultivé et Continuité Ecologique		Délimitation d'Espace de Pleine Terre				
	Élément Bâti Patrimonial		Périmètre d'Intérêt Patrimonial				



Logement social

Taux SRU Ville de Lyon : 22,99%



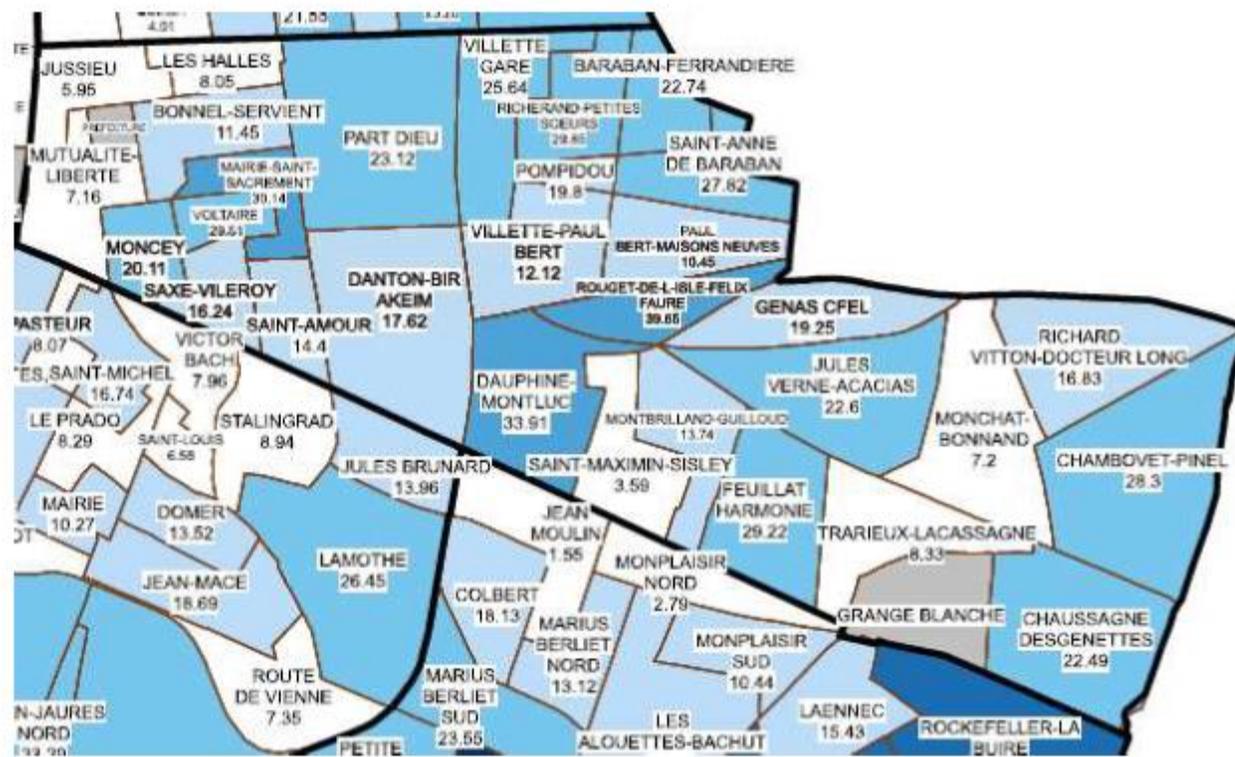
Source : inventaire SRU des logements sociaux au 1/01/2022, Etat

A Lyon, le logement social atteint 22,99% des résidences principales en 2022.

Dans le 3^{ème} arrondissement, ce taux est de 19,65%

Soit 10 383 logements

Source : inventaire SRU des logements sociaux au 1/01/2022
(inventaire au 1/01/2020 pour la cartographie)



Liste des ER actuels pour du logement social (issue de la modification n°3 du PLU-H)

RESERVATIONS POUR PROGRAMME DE LOGEMENTS Lyon 3e Arrondissement			
Numéro de secteur	Localisation	Pourcentage minimal de la surface de plancher du programme affecté au logement aidé	Catégorie de logement aidé
2	17-21, rue de la Métallurgie - Parcelles n° : DO74, DO86	100%	PLUS, PLAI, PLS
8	1, rue Verlet-Hanus - Parcelle n° : AO 165	100%	PLUS, PLAI, PLS
9	10 , rue Marignan - Parcelle n°: AL32	100%	PLUS, PLAI
10	45,47, rue Paul Bert - Parcelle n° : AN48	100%	PLUS, PLAI
11	9 , rue des petites soeurs - Parcelle n° : EH30	100%	PLUS, PLAI
13	16, rue Verlet Hanus	100%	PLUS, PLAI
14	59, rue Saint Anne de Baraban	100%	PLUS, PLAI
15	14-16-18, rue Nazareth & 32-32bis, rue de la Cité	100%	PLUS, PLAI, BRS
16	236-238, rue Paul Bert	100%	PLUS, PLAI
17	2-4-6, rue Ferdinand Buisson	100%	50% PLUS, PLAI, 50% BRS
18	8 rue du Dauhiné/Rue Saint-Théodore	100%	PLS étudiant
19	345, rue Paul Bert / 29, rue de l'Espérance	100%	PLUS, PLAI
20	27, rue Clos Suiphon	100%	PLUS, PLAI

(Source: PLU-H / prescriptions d'urbanisme)

Emplacements réservés (ER) dans le PLU-H



Lyon 3ème
C.2.1 - Zonages et autres prescriptions 1/5000

DOCUMENTS

- DOCUMENTS DE LA COMMUNE
- DOCUMENTS GÉNÉRAUX



0 230 460 690 920 1150 m



Plan Local d'Urbanisme

Documents de la commune Lyon 3ème

- C.1 Cahier communal - pdf - 13 809 ko
- C.1 Cahier d'arrondissement - pdf - 4 553 ko
- C.3.1 Prescriptions d'urbanisme - pdf - 544 ko
- C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial - pdf - 1 292 ko
- C.3.3 Éléments Bâti Patrimoniaux - pdf - 2 593 ko
- C.4.1.1 Servitudes d'Utilité Publique - pdf - 1 612 ko
- C.4.3.1 Périmètres reportés - pdf - 120 ko
- C.4.3.2 Périmètre UNESCO - pdf - 556 ko
- C.4.4.1 Voies bruyantes - pdf - 1 420 ko
- C.4.5 Règlement local de publicité Plan de zonage - pdf - 34 154 ko
- C.5.1.1 Informations complémentaires - pdf - 151 ko



Plan Local d'Urbanisme

Documents de la commune Lyon 3ème

C.1 Cahier communal - pdf - 13 809 ko

C.1 Cahier d'arrondissement - pdf - 4 553 ko

C.3.1 Prescriptions d'urbanisme - pdf - 544 ko

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial - pdf - 1 292 ko

C.3.3 Éléments Bâti Patrimoniaux - pdf - 2 593 ko

C.4.1.1 Servitudes d'Utilité Publique - pdf - 1 612 ko

C.4.3.1 Périmètres reportés - pdf - 120 ko

C.4.3.2 Périmètre UNESCO - pdf - 556 ko

C.4.4.1 Voies bruyantes - pdf - 1 420 ko

C.4.5 Règlement local de publicité Plan de zonage - pdf - 34 154 ko

C.5.1.1 Informations complémentaires - pdf - 151 ko

REGLEMENT – C.3.1 Prescriptions d'urbanisme

Lyon 3ème

- Emplacements réservés de voirie
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)
- Emplacements réservés aux cheminements piétons ou cyclistes
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)
- Emplacements réservés aux équipements publics
(article L.151-41 2° du Code de l'urbanisme)
- Emplacements réservés aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques
(article L.151-41 3° du Code de l'urbanisme)
- Localisations préférentielles pour équipements
(article L.151-41 du Code de l'urbanisme)
- Périmètres d'attente de projet
(article L.151-41 5° du Code de l'urbanisme)
- Secteurs de mixité fonctionnelle
(article L.151-9 du Code de l'urbanisme)
- Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées en zone A et N
(article L.151-13 du Code de l'urbanisme)
- Espaces boisés classés ponctuels (arbres remarquables)
(article L.113-1 du Code de l'urbanisme)
- Réservations pour programme de logements
(article L. 151-41 4° du Code de l'urbanisme)
- Secteurs de taille minimum de logement
(article L.151-14 du Code de l'urbanisme)
- Secteurs de mixité sociale
(article L.151-15 du Code de l'urbanisme)

Stationnement dans le PLU-H



Lyon 3ème

C.2.1 - Zonages et autres prescriptions 1/5000



PLANS

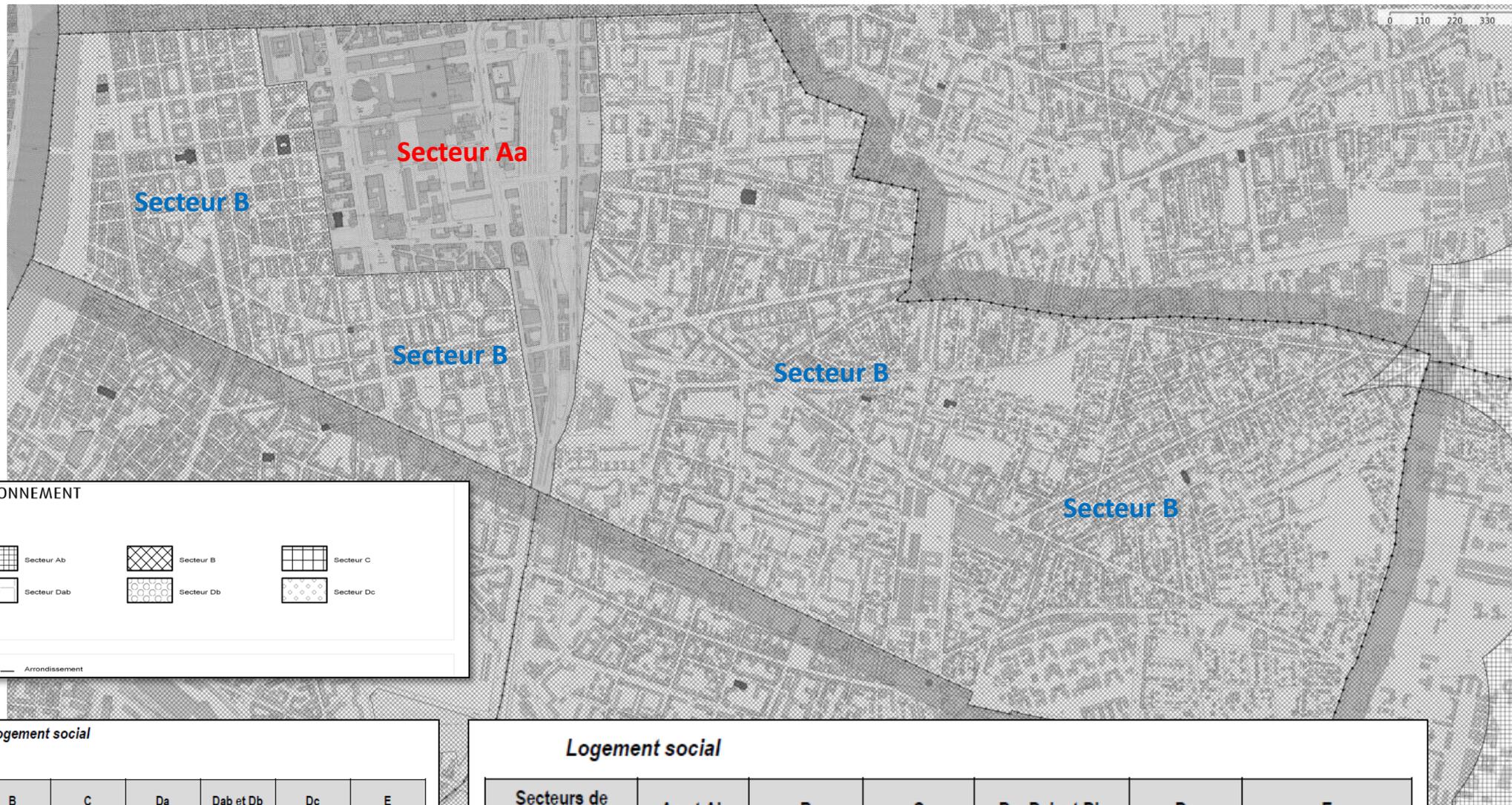


C.2.1 - Zonages et autres pre

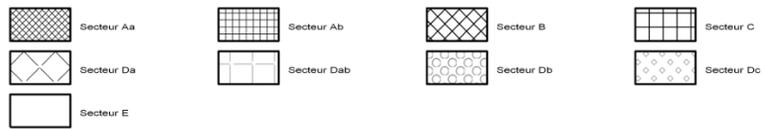
- C.2.1 - Zonages et autres prescriptions 1/5000
- C.2.2 - Zonages et autres prescriptions 1/2000 - Part-dieu
- C.2.3 - Emprise au sol
- C.2.4 - Hauteurs
- C.2.5 - Habitat
- C.2.6 - Stationnement**
- C.2.7 - Economie
- C.2.8 - Risques naturels et technologiques
- C.2.9 - Assainissement collectif et non collectif
- C.4.1.2 - Servitudes d'utilité publique
- C.4.3.2 - Périmètres reportés au PLU-H
- C.4.4.2 - Voies bruyantes
- C.5.1.2 - Informations complémentaires

0 230 460 690 920 1150 m





LES SECTEURS DE STATIONNEMENT



—+— Commune —+— Arrondissement

Logement autre que logement social

Secteurs de stationnement	Aa et Ab	B	C	Da	Dab et Db	Dc	E
Norme minimale	1 place pour 690 m ² (Aa) et 230 m ² (Ab) de SDP, avec un minimum de 0,1 (Aa) et 0,3 (Ab) place par logement	1 place pour 135 m ² de SDP, avec un minimum de 0,6 place par logement	1 place pour 108 m ² de SDP, avec un minimum de 0,7 place par logement	1 place pour 55 m ² de SDP, avec un minimum d'une place par logement	1 place pour 60 m ² de SDP, avec un minimum d'une place par logement	1 place pour 55 m ² de SDP, avec un minimum d'une place par logement	1 place pour 45 m ² de SDP, avec un minimum de 1,3 place par logement 1 place supplémentaire visiteurs pour 10 logements

Logement social

Secteurs de stationnement	Aa et Ab	B	C	Da, Dab et Db	Dc	E
Norme minimale	0,1 place (Aa) et 0,3 place (Ab) par logement	0,4 place par logement	0,5 place par logement	0,5 place par logement	0,6 place par logement	- 0,8 place par logement, - 1 place supplémentaire visiteurs pour 10 logements, dans la limite du plafond légal